



Date de génération de ce justificatif : 26/05/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

OLYMPE – Constitution de société

Référence : L029897

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 21 février 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



CONSEIL & FISCALITÉ

— Avocat —

Pascal Le Friant

OLYMPE Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros Siège social : 444, route de Bénodet 29000 QUIMPER AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUIMPER du 07 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée à associé unique. Dénomination : OLYMPE. Siège : 444, route de Bénodet 29000 QUIMPER. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 2 000 euros. Objet : La fabrication et la vente de boissons rafraîchissantes sans alcool, ainsi que tous produits dérivés pouvant servir dans la fabrication de boissons ; la vente de tous produits alimentaires et accessoires ; la réalisation de prestations de services liées à la fabrication de boissons non alcoolisées. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Pascal RAULT, demeurant 444, route de Bénodet 29000 QUIMPER. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER. POUR AVIS-Le Président

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)